

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n°2026-012 en date du 21 mars 2026 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC. 2026-093	Décision portant attribution de la salle polyvalente Joséphine BAKER à ORPHEOPOLIS, référent [REDACTED] le samedi 19 décembre 2026.
DEC. 2026-094	Décision portant attribution de la salle polyvalente au collège Jacques MAURÉ pour le salon ROBOTTEK du 9 juin 2026.
DEC. 2026-095	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier les 26 et 27 septembre 2026
DEC. 2026-096	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier les 3 et 4 octobre 2026
DEC. 2026-097	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 15/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 05 : Menuiserie aluminium - PVC - Stores électriques et mécaniques - Volets roulants pour des travaux de remplacement de la porte d'accès du Cinéma et de la Salle Mauvezin, à la société APF pour un montant de 5 087,56 € HT
DEC. 2026-098	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 10/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°4 : Electricité CF / cf 5 pour des travaux d'amélioration audibilité de l'alarme incendie et de l'alarme PPMS, à l'école élémentaire Buffebiau Lucie Aubrac et à l'école élémentaire Léonard de Vinci, par la société MG2S pour un montant de 18151,15 € HT
DEC. 2026-099	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°990 - Concession Carré C4 n°68
DEC. 2026-100	Décision d'approbation de la convention de mise à disposition du stand de tir de Fenouillet à la Police Municipale
DEC. 2026-101	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à MN GESTION le mercredi 10 juin 2026
DEC. 2026-102	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° 12/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 12 : Voirie Réseaux Divers pour des travaux de réalisation d'une voirie de cheminement piéton à Nauzemarelle, par la société 2RTP pour un montant de : 189 924,34 € HT
DEC. 2026-103	Décision portant signature d'une convention pour la formation obligatoire à destination des élus ayant reçu une délégation par la FMP
DEC. 2026-104	Décision portant la notification de l'avenant n°2 concernant l'ajout de trois sites supplémentaires au BPU du marché du marché 22-MAPA-FCS-31 Traitement antiparasitaire, Lot N°1 Dératisation et lutte contre divers rongeurs
DEC. 2026-105	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier le week-end du 13 et 14 juin 2026
DEC. 2026-106	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à FNSCMF le lundi 8 juin 2026 pour une assemblée générale
DEC. 2026-107	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier pour une fête familiale le samedi 4 juillet 2026
DEC. 2026-108	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°991 - Concession Carré C4 n°69
DEC. 2026-109	Décision portant attribution de la salle N°2 de la Maison Municipale pour la vie associative à l'agence AUDITIA, le 16 juin 2026 de 18h00 à 20h00.

DEC. 2026-110	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'ASL LA PLAINE, le lundi 4 mai 2026 de 19h00 à 21h00
DEC. 2026-111	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 13/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n° 13 : Démolition et déblaiement – Désamiantage, pour des travaux de nettoyage d'un terrain communal situé au fond de la rue Castel Vieil, par la société CASSIN DESAMIANTAGE DEMOLITION pour un montant de 34 826 ,00 € HT
DEC. 2026-112	Décision portant attribution de la salle Mauvezin à un particulier le samedi 30 mai 2026
DEC. 2026-113	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°992 - Concession Carré T1 n°110
DEC. 2026-114	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° LC 16/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°11 : Climatisation Ventilation Contrôlé pour des travaux de fourniture et pose d'une climatisation réversible au bureau de la Cuisine centrale, par la société SOCOCLIM pour un montant de 6 326,51 € HT
DEC. 2026-115	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'agence DOMICIA le jeudi 21 mai 2026
DEC. 2026-116	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'agence FONCIA le lundi 18 mai 2026
DEC. 2026-117	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'agence FONCIA le lundi 08 juin 2026
DEC. 2026-118	Décision portant renouvellement de l'adhésion à l'association ADERE pour l'année de 2026.
DEC. 2026-119	Décision portant attribution du marché subséquent selon de la lettre de consultation n° 17/2026 de l'accord-cadre n°25-AC-TVX-12 pour le lot n°16 : Elagage et entretien des arbres, Faucardage à la société ECO.VA.NA pour le faucardage des fossés de la commune pour un montant HT de 38 898,72 €.
DEC. 2026-120	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 21 novembre 2026
DEC. 2026-121	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°993 - Concession Carré C4 n°70
DEC. 2026-122	Décision relative à l'avenant n°1 concernant la société LES PEPINIERES DU LANGUEDOC dans le cadre du marché 24-AO-TVX-14 aménagement d'un complexe sportif Lot n°3 : Espaces verts. – Mise en place d'une pompe adaptée à l'arrosage du parc du complexe sportif pour un montant de 7 503,50 € HT
DEC. 2026-123	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°987 - Concession Carré C4 n°66
DEC. 2026-124	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition d'un distributeur automatique de boissons avec la société Pause-Café au sein de l'Hôtel de ville
DEC. 2026-125	Décision portant signature d'un avenant n°1 au contrat de maintenance 30159615 pour une année supplémentaire avec la société RICOH
DEC. 2026-126	Décision relative à la notification de l'avenant n°1 concernant la société Société Toulousaine de Travaux et Location dans le cadre du marché 25-

	AC-TVX-12 Accord Cadre de Travaux pour le lot n°13 : Démolition et déblaiement- Désamiantage.
DEC. 2026-127	Décision portant attribution du marché n°26-MAPA-TVX-14 : Rénovation thermique et extension de l'école Maternelle Françoise Dolto – Lot n°13 – Structure et bardage métallique à la société Fabre et Redon pour un montant HT de 70 569,60 €
DEC. 2026-128	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à l'Agence AUDITIA le jeudi 18 juin 2026 de 10h00 à 12h00
DEC. 2026-129	Décision portant attribution du marché n°26-MAPA-FCS-03 : Maintenance du réseau informatique à la société SO HEXAWIN pour un montant annuel de 41 400 € HT sur 4 ans
DEC. 2026-130	Portant acceptation du devis 26-D-MO-12 pour une mission de réalisation de vestiaires à Nauzemarelle à la société FOCAL ARCHITECTURE pour un montant de 19 270,00 € HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'établir son règlement intérieur, qui doit être approuvé dans les six mois suivant l'installation de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : 28

Contre : 4 (DARDENNE x2,
TERRANCLE x2)

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Convention cadre entre la commune et le Centre communal d'Action Sociale - Renouvellement

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la Ville de Castelginest, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale. Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Ville de Castelginest s'engage à apporter au CCAS et pour certaines fonctions son savoir-faire et son expertise. Il est nécessaire de clarifier et de formaliser dans une convention la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Ville de Castelginest.

Par délibération n°2020-147 en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale, laquelle clarifie et formalise la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Ville de Castelginest.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à renouveler la convention cadre entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2020-147 en date du 18 décembre 2020 ;

Vu la convention cadre entre le Centre Communal d'Action Sociale et la commune ;

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention cadre entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Protection sociale complémentaire : débat

Conformément à l'article L.827-12 du Code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Il est rappelé ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Il est précisé que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Oùï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :
IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :
M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024

La collectivité doit élaborer chaque année un Rapport Social Unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Pour la réalisation du bilan social 2024 et à l'instar d'autres Centres de Gestion, le Centre de Gestion de la Haute-Garonne a mis à disposition de la collectivité un outil en ligne élaboré par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne. Grâce à cet outil, les données du RSU sont valorisées au travers d'un rapport au format PDF, qui reprend les

principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et rémunérations, formation, action sociale et protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéisme, ...).

Conformément à l'article 33-3 de la loi n°84-53 modifiée : « Le rapport social unique prévu à l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial ».

Le RSU de la Commune a été présenté au Comité Social Territorial (CST) en date du 5 mai 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du Rapport Social Unique (RSU) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Éve, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Modification du tableau des effectifs

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs et pour tenir compte des besoins de l'école municipale de musique Claude Nougaro, il est demandé au Conseil Municipal de créer à compter du 01 septembre 2026 :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 6h50 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création du poste mentionné ci-dessus à compter du 01 septembre 2026 ;
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" and "33120 - Castelginest".

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Convention de mise à disposition de personnel communal pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelginest

Dans le cadre du renouvellement des mises à disposition du personnel communal auprès du CCAS de la commune, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial, de renouveler la mise à disposition d'un agent pour une durée de trois (3) ans, à savoir la Directrice du CCAS sur 100 % de son temps de travail.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de mise à disposition de personnel communal pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelginest ;

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel communal pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelginest ainsi que la signature de la convention afférente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Absents : 9 Procurations : 8 Votants : 32	L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29 mai 2026	Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 29 mai 2026	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine
Publication en date du : 10 juin 2026	<u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul PIETROLONGO Marie-Éve, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine
	<u>Absent excusé :</u> IGLESIAS Florent
	<u>Secrétaires de séance :</u> M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Aide municipale à l'apprentissage musical : renouvellement de la mise à disposition de personnel communal pour l'Harmonie des Genêts

Afin de favoriser la culture musicale pour tous, enfants et adultes, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition d'un professeur de l'École municipale de musique au bénéfice de l'Harmonie des Genêts à raison de deux heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de mise à disposition de personnel communal pour l'association « Harmonie des Genêts » ;

où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au bénéfice de l'association Harmonie des Genêts ainsi que la signature de la convention afférente ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" and "31120 - CASTELGINEST" around a central emblem.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33	L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin
Présents : 24	Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Absents : 9	
Procurations : 8	
Votants : 32	
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29 mai 2026	Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 29 mai 2026	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine
Publication en date du : 10 juin 2026	Absents excusés ayant donné procuration : SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul PIETROLONGO Marie-Éve, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine
	Absent excusé : IGLESIAS Florent
	Secrétaires de séance : M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Soutien de la commune aux associations : renouvellement de la mise à disposition de personnel communal pour l'association « Agir pour les Animaux »

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe au bénéfice de l'association « Agir pour les animaux » pour exercer les fonctions d'agent animalier et de signer la convention afférente.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de mise à disposition de personnel communal pour l'association « Agir pour les Animaux »,

Ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent animalier au bénéfice de l'association Agir pour les Animaux ainsi que la signature de la convention afférente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4 (DARDENNE x2,
TERRANCLE x2)

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Chris

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Recours à des vacataires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;
Considérant la nécessité d'avoir recours à 10 vacataires :

L'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé ;
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent ;
- la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter, pour le compte de la Mairie de Castelginest, 10 vacataires pour assurer les missions suivantes :

- l'encartage et la distribution des supports de communication ;
- la photographie des différents évènements de l'année ;
- la vacation pour l'intervention de pigistes professionnels ;
- l'intervention du médecin pédiatre au Centre petite-enfance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter dix vacataires du 01/09/2026 au 31/12/2027 ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base des taux horaires d'un montant brut de :
 - 12,31 € pour l'encartage, la distribution des supports de communication et la photographie des différents évènements ;
 - 26,94 € pour l'intervention du médecin pédiatre ;
 - 62 € le feuillet pour l'intervention de pigistes professionnels. L'unité de mesure de la rémunération est le feuillet de 1 500 signes, quelle que soit la durée du temps de travail nécessaire pour le rédiger ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

Grégoire CARNEIRO,

Grégoire CARNEIRO 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'accès au logement social – Toulouse Métropole, CA Sicoval, CA Muretain Agglo, CC Grand Ouest Toulousain, CC Côteaux Bellevue (Haute-Garonne) -Exercices 2019 et suivants

Par courrier du 15 avril 2026, la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a adressé à la commune le rapport d'observations définitives portant sur l'accès au logement social dans cinq établissements publics de coopération intercommunale de la Grande Agglomération toulousaine : Toulouse Métropole, Communauté d'agglomération du Sicoval, Communauté d'agglomération Muretain Agglo, Communauté de communes

du Grand Ouest toulousain et Communauté de communes des Côteaux de Bellevue, pour les exercices 2019 et suivants.

Conformément à l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué au Conseil Municipal et faire l'objet d'un débat.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières,

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'accès au logement social – Toulouse Métropole, CA Sicoval, CA Muretain Agglo, CC Grand Ouest Toulousain, CC Côteaux Bellevue (Haute-Garonne) - Exercices 2019 et suivants au Conseil Municipal ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" at the top and "Haute-Garonne" at the bottom, surrounding a central emblem.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Par délibération n°DEL-26-0249 en date du 16 avril 2026, le Conseil de la métropole a arrêté la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit : un représentant par commune et 10 représentants pour la commune de Toulouse.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette composition et de désigner le représentant de la commune au sein de cette instance.

L'élection a lieu au scrutin uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de ce représentant.

Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Il sera donc procédé par scrutin secret à la nomination du représentant de la commune au sein de la CLECT.

Monsieur le maire présente la candidature de M. PELLETIER.

- La candidature de M. PELLETIER est soumise au vote et recueille l'unanimité des voix.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des résultats de l'élection du représentant de la commune au sein de la CLECT ;

- **DÉCLARE :**

- M. PELLETIER

Élu par le Conseil Municipal pour être le représentant de la commune au sein de la CLECT ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE CASTELGINEST" and "Mairie - Garonne".

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Statuts de la SPL RIN / ZEFIL : modification

La commune de Castelginest est actionnaire de la SPL RIN / ZEFIL.

Dans un souci de simplification des statuts de la SPL RIN / ZEFIL, il est proposé de supprimer la liste des communes actionnaires mentionnée à l'article 13 portant sur la composition du conseil d'administration. En effet, seul le nombre de sièges au conseil d'administration et éventuellement leur répartition entre les actionnaires sont nécessaires dans les statuts. La liste des actionnaires n'a pas lieu d'être dans les statuts d'une société anonyme ; le registre des titres étant le seul garant des personnes morales ou physiques

détenant des actions. Cette liste des communes oblige tous les actionnaires à délibérer en cas d'entrée ou de sortie d'un actionnaire, ce qui est lourd et long en termes de procédure.

L'article 13 sera donc rédigé comme suit :

« La société est administrée par le Conseil d'Administration dont la composition obéit aux règles de l'article L.225-17 du code de commerce, sous réserve de la dérogation temporaire prévue par la loi en cas de fusion.

Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à neuf intégralement attribués aux collectivités territoriales et répartis comme suit :

- Toulouse Métropole : 6 sièges

- Commune de Toulouse : 1 siège

- Assemblée spéciale représentant les Communes détenant une part réduite du capital : 2 sièges

Tout actionnaire a droit au moins à un représentant au Conseil d'administration désigné en son sein par l'organe délibérant conformément aux articles L.1524-5 et R.1524-2 à R.1524-6 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, la responsabilité civile résultant de l'exercice du mandat des représentants des collectivités territoriales au Conseil d'administration incombe à ces collectivités. Lorsque ces représentants ont été désignés par l'Assemblée spéciale, cette responsabilité incombe solidairement aux collectivités territoriales membres de cette assemblée. »

Afin d'harmoniser les règles de gouvernance de la SPL RIN / ZEFIL avec celles retenues dans d'autres sociétés publiques locales détenues par Toulouse Métropole, il est proposé une seconde modification statutaire avec l'introduction d'un nouvel article (13bis) relatif aux censeurs.

À ce titre, il est proposé d'insérer un article rédigé comme suit :

« Le Conseil d'administration peut nommer, à la majorité des membres présents ou représentés, un ou plusieurs censeurs. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Ils ne participent pas aux délibérations et ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité. Ils peuvent être invités à formuler des avis sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Les censeurs sont nommés pour une durée fixée par le Conseil d'administration, renouvelable. Les fonctions de censeur ne sont pas rémunérées. »

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts de la SPL RIN / ZEFIL.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de Statuts de la SPL RIN / ZEFIL,

ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification des statuts de la SPL RIN / ZEFIL tels que présentés en annexe de la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,



Maire de Castelginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
 en exercice : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
 en date du :
 29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
 29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, BOUVIER Vincent, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
 10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
 BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
 MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
 LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
 GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
 BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
 BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
 PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. BOUVIER Vincent et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Signature d'un bail rural pour l'exploitation de la ferme maraîchère

Le 8 octobre 2025, la commune a signé un prêt à usage avec [REDACTED], maraîchère, sur les parcelles suivantes :

- BP 23 d'une superficie 2 578 m² située Quartier Rayssac ;
- BP 25p d'une superficie de 13 460 m² située Quartier Rayssac.

La signature de ce prêt à usage lui a permis de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à son installation. Afin de pérenniser son activité, il est proposé de signer un bail rural avec elle portant sur ces parcelles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes du bail rural avec la société « En Route Patate » représentée par [REDACTED] et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit document.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de bail rural pour l'exploitation de la ferme maraîchère,

Oùï l'exposé de Mme PERRET et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes du bail rural avec la société « En Route Patate » représentée par [REDACTED] ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4 (DARDENNE x2,
TERRANCLE x2)

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp of the Municipality of Castelginest, featuring a coat of arms and the text "MAIRIE DE CASTELGINEST" and "Grégoire CARNEIRO".

Maire de Castelginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
 en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
 en date du :
 29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
 29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
 10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
 BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
 BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
 MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
 LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
 GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
 BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
 BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
 PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Signature d'un bail commercial pour le local situé Rue des Ecoles

La commune est propriétaire d'un local commercial d'une superficie de 79m² situé Rue des Ecoles. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un bail commercial avec [REDACTED], dirigeante de la SASU Spicy Pilate Club, pour l'exercice de son activité de Pilates Club Sport.

Le montant du loyer sera de 1250 € / mois. Le bail débutera le 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de bail commercial pour le local situé Rue des Ecoles,

oui l'exposé de Mme VARLIETTE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes du bail commercial avec [REDACTED], dirigeante de la SASU Spicy Pilate Club ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Renouvellement de l'adhésion au déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles du 1^{er} degré

Les espaces numériques de travail (ENT) constituent le prolongement numérique de l'école en offrant à chaque famille un accès dédié, sécurisé et simplifié aux informations et outils dont elle a besoin par le biais de services de communication, de gestion et de collaboration.

Afin de répondre à cet enjeu de politique éducative du premier degré, les académies de Toulouse et de Montpellier proposent un projet d'ENT 1^{er} degré pour l'ensemble de la région académique Occitanie : « l'ENT-École ».

Le coût du projet (investissement, formations et accompagnement des enseignants) est supporté par les académies. Le coût du dispositif pour les communes est fixé à 41 euros par école et par an. Elles peuvent disposer d'un espace dédié de communication au sein du dispositif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce dispositif après avoir recueilli l'accord des équipes pédagogiques des quatre écoles

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles du 1^{er} degré ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Absents : 10 Procurations : 9 Votants : 32	L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29 mai 2026	Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 29 mai 2026	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine
Publication en date du : 10 juin 2026	Absents excusés ayant donné procuration : SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine
	Absent excusé : IGLESIAS Florent
	Secrétaires de séance : M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Adoption du règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse,

Où l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2026-2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents,

Où l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2026-2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Éve, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Adoption du règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro,

Où l'exposé de Mme DELCASSÉ et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2026-2027 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Adoption du Règlement de fonctionnement des structures petite-enfance

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux règlements de fonctionnement des structures petite-enfance qui entreront en vigueur à compter 24 août 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Règlement de fonctionnement des structures petite-enfance,

Où l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau Règlement de fonctionnement pour chacune des structures petite-enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Absents : 10 Procurations : 9 Votants : 32	L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29 mai 2026	Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 29 mai 2026	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine
Publication en date du : 10 juin 2026	Absents excusés ayant donné procuration : SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine
	Absent excusé : IGLESIAS Florent
	Secrétaires de séance : M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Amicale nationale du Grand 14 du 14^{ème} RI au 14^{ème} RILP : modification de la délibération

Il convient de modifier la délibération en date du 10 avril 2026 en accordant le versement d'une subvention d'un montant unique de 50 euros.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération DEL.2026-036 en date du 10 avril 2026 relative à l'adhésion de la commune à l'Amicale nationale du Grand 14 du 14^{ème} RI au 14^{ème} RILP ;

Où l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **ANNULE** la délibération DEL.2026-036 en date du 10 avril 2026 relative à l'adhésion de la commune à l'Amicale nationale du Grand 14 du 14^{ème} RI au 14^{ème} RILP ;
- **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 50 € à l'Amicale nationale du Grand 14 du 14^{ème} RI au 14^{ème} RILP ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Absents : 10 Procurations : 9 Votants : 32	L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29 mai 2026	Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 29 mai 2026	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine
Publication en date du : 10 juin 2026	Absents excusés ayant donné procuration : SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul PIETROLONGO Marie-Éve, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine Absent excusé : IGLESIAS Florent Secrétaires de séance : M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Tarifs de l'école municipale de musique Claude Nougaro : actualisation

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entreront en vigueur le 01 septembre 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu les nouveaux tarifs proposés et joints en annexe de la présente délibération

ouï l'exposé de Mme DELCASSÉ et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entreront en vigueur le 01 septembre 2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Éve, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Tarifs des services municipaux jeunesse et de la restauration : actualisation

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs des services municipaux qui entreront en vigueur le 01 septembre 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu les nouveaux tarifs proposés et joints en annexe de la présente délibération,

Où l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des services municipaux jeunesse et de la restauration qui entreront en vigueur le 01 septembre 2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Absents : 10 Procurations : 9 Votants : 32	L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29 mai 2026	Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 29 mai 2026	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine
Publication en date du : 10 juin 2026	Absents excusés ayant donné procuration : SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine
	Absent excusé : IGLESIAS Florent
	Secrétaires de séance : M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure : actualisation

Conformément à l'article L 2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de réviser le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure, perçue sur les dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2027.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer totalement de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur les abris-voyageurs implantés sur le domaine public de Toulouse Métropole.

Les tarifs seront les suivants :

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50m ²
25 €/m ²	50.10 €/m ²

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)

Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50m ²
75.40 €/m ²	148.80 €/m ²

Tarifs maximaux applicables aux enseignes

Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie comprise entre 12m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50m ²
25 €/m ²	50.10 €/m ²	100.40 €/m ²

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2333-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2333-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les nouveaux tarifs proposés ;

Oùï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure qui entreront en vigueur le 01 janvier 2027 ;

- **EXONERE** totalement de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur les abris-voyageurs implantés sur le domaine public de Toulouse Métropole ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,


The signature is a stylized cursive script of the name 'G. CARNEIRO' in black ink, written over a circular official stamp of the Commune de Castelginest.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Publication en date du :
10 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Éve, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest qui regroupe dans un seul document l'ensemble des tarifs en vigueur sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le recueil des tarifs des services publics de la commune,

ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 <i>Présents</i> : 23 <i>Absents</i> : 10 <i>Procurations</i> : 9 <i>Votants</i> : 32</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire</p>
<p>Convocation du Conseil Municipal en date du : 29 mai 2026</p>	<p>Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.</p>
<p>Affichage en date du : 29 mai 2026</p>	<p><u>Présents</u> : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine</p>
<p>Publication en date du : 10 juin 2026</p>	<p><u>Absents excusés ayant donné procuration</u> :</p> <p>SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine</p> <p><u>Absent excusé</u> :</p> <p>IGLESIAS Florent</p> <p><u>Secrétaires de séance</u> :</p> <p>M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia</p>

Objet : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°105 située lieu-dit Saint Pierre : modification de la délibération

Par délibération en date du 10 décembre 2025, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°105 d'une superficie de 380 m² sera vendue au prix de 10 €/m² à [REDACTED].

À la suite d'une modification de patrimoine, il convient de modifier la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°105 d'une superficie de 380 m² au prix de 10 €/m² à [REDACTED] et [REDACTED].

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération DEL.2025-191 en date du 10 décembre 2025 relative à la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°105 située lieu-dit Saint Pierre à [REDACTED] ;

Vu l'avis n° 2025-31116-64273 en date du 10 septembre 2025 ;

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** la délibération DEL.2025-191 en date du 10 décembre 2025 relative à la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°105 située lieu-dit Saint Pierre en ce qui concerne ses acquéreurs ;

- **AUTORISE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°105 d'une superficie de 380 m² au prix de 10 € /m² à [REDACTED] et [REDACTED] ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO", is written over a circular official stamp of the Municipality of Castelginest. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE CASTELGINEST" and "1410 - GARDONNE".

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Absents : 10 Procurations : 9 Votants : 32	L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29 mai 2026	Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 29 mai 2026	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine
Publication en date du : 10 juin 2026	Absents excusés ayant donné procuration : SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine
	Absent excusé : IGLESIAS Florent
	Secrétaires de séance : M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Marché nocturne : mise en place d'une exonération pour les commerçants de la commune

Un marché nocturne sera organisé le 10 juillet 2026 en partenariat avec le Comité Castelginest en Fêtes et l'association des Commerçants, Artisans et Professionnels de Castelginest.

Afin de soutenir la participation des membres de l'association à cet événement, il est demandé au Conseil Municipal d'exonérer les membres de l'association des Commerçants, Artisans et Professionnels de Castelginest de droit de place.

Le Conseil Municipal,

ouï l'exposé de Mme VARLIETTE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'exonération de droit de place pour les membres de l'association des Commerçants, Artisans et Professionnels de Castelginest dans le cadre du marché nocturne organisé en 2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 9
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
29 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
29 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, IRSUTTI Guillaume, DELCASSÉ Marie-Hélène, VARLIETTE Viviane, PELLETIER Jacques, MALET Jean-Pierre, TAVENARD Olivia, DESSEAUX Jean-Pierre, KAUFINGER Michel, MARTINOT Claire, CHALABI Fadi, MAGNA Christine, PERRET Marie, VALLEJO Baptiste, FARRÉ Marie-Christine, ROUCH Philippe, VISNADI Ginette, SINTES Jean-Michel, DARDENNE Paul, TERRANCLE Christine

Publication en date du :
10 juin 2026

Absents excusés ayant donné procuration :

SCHUSTER--CARNEIRO Maxime, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
BOUVIER Vincent, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
BESSIÈRE Maryline, pouvoir à M. DARDENNE Paul
PIETROLONGO Marie-Ève, pouvoir à Mme TERRANCLE Christine

Absent excusé :

IGLESIAS Florent

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme TAVENARD Olivia

Objet : Marchés nocturnes : approbation de la convention de partenariat avec le Comité de Castelginest en Fêtes

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec le Comité de Castelginest en Fêtes pour l'organisation du marché qui se déroulera en 2025. Dans le cadre de ce partenariat une subvention d'un montant de 500 € sera versée à l'association.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de partenariat avec le Comité de Castelginest en Fêtes pour l'organisation du marché édition 2026,

Où l'exposé de Mme VARLIETTE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Comité de Castelginest en Fêtes pour l'organisation du marché nocturne édition 2026 comprenant le versement d'une subvention de 500 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5 juin 2026

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading 'G. CARNEIRO', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE CASTELGINEST' and '31100'.

Maire de Castelginest